

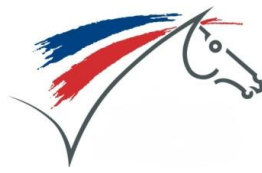
Fédération Française d'Équitation



## **MODALITES DE SELECTION**

Championnat d'Europe Endurance  
Jeunes

RIO FRIO (POR) – 3 septembre 2016



# Généralités

## **Quotas participants :**

Nombre de participants max	Individuels	Résultat de l'équipe
5	5	3 meilleurs résultats individuels

## Modalités de sélection

Les modalités de sélections pour les cavaliers de l'Equipe de France sont composées de critères de qualifications définis par la Fédération Equestre Internationale ainsi que des critères mis en place par la Fédération Française d'Equitation

### **MODALITES DE QUALIFICATION FEI**

#### 1. Période de qualification

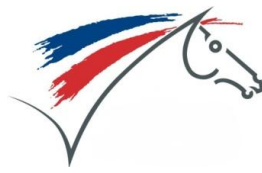
Début : 03 septembre 2014

Fin : 05 juillet 2016 (TBC)

#### 2. Critères de qualification minimum

##### a. Chevaux :

- 1) Les chevaux doivent avoir été qualifiés sur au moins 2 CEI2\* ou plus.
- 2) Sur ces 2 courses, une doit avoir été courue sur la distance du Championnat (120 km) à plus de 14km/h dans la période de qualification ci-dessus et en couple avec le cavalier du Championnat (art 816.3.3 – FEI Rules for Endurance Events) sauf si celui-ci a le statut « Elite Endurance ». Dans ce cas, le cheval peut être monté par n'importe quel cavalier ayant ce statut.



b. Cavaliers :

- 1) Les cavaliers doivent avoir été qualifiés sur au moins 3 CEI2\* ou plus.
- 2) Sur ces 3 courses, une doit avoir été courue sur la distance du Championnat (120 km) à plus de 14km/h dans la période de qualification ci-dessus et en couple avec le cheval du Championnat (art 816.3.7 – FEI Rules for Endurance Events) sauf si le cavalier a un statut « Elite Endurance ». Dans ce cas il peut monter n'importe quel cheval ayant les qualifications requises par la FEI.

c. Cavalier « Elite Endurance » :

- 1) Pour accéder au statut « Elite Endurance », le cavalier doit avoir terminé au moins 10 CEI2\* 120 km. Pour conserver ce statut, les cavaliers doivent terminer au moins une CEI2\* tous les 24 mois. (art 816.3.4 – FEI Rules for Endurance events)
- 2) Les cavaliers ayant été sous le coup d'une suspension de la FEI (General Regulations penalties) ou ayant enfreint la réglementation anti-dopage et le contrôle des médications, perdra automatiquement son statut « d'Elite Endurance » et devra de nouveau terminer dix CEI2\* 120km a l'issue de sa période de suspension (art 816.3.5)



## **MODALITES DE SELECTION FFE**

Les couples remplissant les critères de qualifications FEI et ceux établis par la FFE seront sélectionnables. La sélection des couples interviendra après les courses de présélection et les stages de sélections organisés par la FFE. Les critères suivants seront notamment retenus :

1- Les couples peuvent se qualifier sur les 4 courses de présélection.

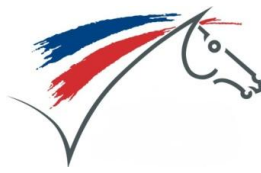
- Contrat minimum :

- a) Le couple doit être classé dans les 15 mn suivant l'arrivée du premier couple français.
- b) Les chevaux devront être présentés le lendemain matin au Sélectionneur National et au Vétérinaire de l'Equipe de France. Ils ne devront pas avoir été médicalisés entre la fin de la course et la présentation du lendemain. Des prélèvements sanguins peuvent être effectués par le vétérinaire de l'Equipe de France.
- c) Participer aux stages de sélection sur convocation de la FFE.

2- Les cavaliers "Elite Endurance" peuvent faire qualifier des chevaux sur les 4 courses de présélection avec un cavalier de leur choix.

- Contrat minimum :

- a) Le cheval d'un cavalier "Elite Endurance" doit être classé dans les 15 mn suivant l'arrivée du premier couple français.
- b) Les chevaux devront être présentés le lendemain matin au Sélectionneur National et au Vétérinaire de l'Equipe de France. Ils ne devront pas avoir été médicalisés entre la fin de la course et la présentation du lendemain. Des prélèvements sanguins peuvent être effectués par le vétérinaire de l'Equipe de France.
- c) Participer aux stages de sélection sur convocation de la FFE.



3- Les couples classés en Equipe de France sur le CEIOYJ2\* de Fontainebleau le 17 octobre 2015 pourront, sous l'autorité de la Direction Technique Nationale, établir avec le Sélectionneur National un parcours individualisé dont, à minima, un CEI2\* avec chronométrage électronique.

Ces cavaliers pourront également participer aux modalités 1 et 2 précisées ci-dessus. Dans le cas n°2 sous réserve d'être cavalier « Elite Endurance».

- Contrat minimum :

- a) Les chevaux devront être présentés le lendemain matin au Sélectionneur National. Ils ne devront pas avoir été médicalisés entre la fin de la course et la présentation du lendemain.
- b) Participer, sur convocation de la FFE, au stage longue liste (en fonction du nombre de présélectionnés) puis au stage de sélection.

Courses de présélection :

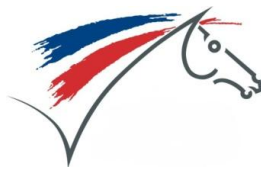
1. CEIYJ2\* de Rio Frio (POR) : 12 mars 2016
2. CEIYJ2\* de Fontainebleau : 2 avril 2016
3. CEIYJ2\* d'Uzès : 23 avril 2016
4. CEIYJ2\* de Corlay : 14 mai 2016

Stages de sélection :

- Stage longue liste (en fonction du nombre de présélectionnés) : 1<sup>er</sup> au 3 juillet - lieu à déterminer
- Stage de sélection : 1<sup>er</sup> au 3 août - lieu à déterminer

Pour être sélectionné il faut:

- Avoir participé à l'une des 4 courses de présélection ci-dessus
- Participer aux stages de sélection organisés par la FFE;
- S'intégrer dans le collectif;
- Avoir la volonté de tout mettre en œuvre pour réussir cette échéance.



Le Champion de France des As 2016 sur 130 km (Championnat des As de Lignières du 13 août) sera automatiquement présélectionné pour le Championnat du Monde des Jeunes en 2017 sous réserve qu'il satisfasse aux critères de qualifications requis par la FEI.

La sélection des cavaliers est proposée au DTN par le Sélectionneur National après examen des chevaux par le vétérinaire désigné par le DTN.

Sur proposition du Sélectionneur National, la DTN peut inviter des couples n'ayant pas satisfait aux critères de présélection, à participer aux stages de sélection.